



Objectifs et déroulement de l'entretien

L'oral de validation, prouve d'abord au jury que vous êtes bien l'auteur de votre dossier (test de sincérité), ensuite vos capacités à intervenir face à un groupe, à vous présenter, à vous faire comprendre, à traiter les objections, à repérer les attentes. Apparaîtront au jury la qualité de la préparation de vos entretiens professionnels, le soin apporté pour construire un argumentaire et vos compétences relationnelles. Comme votre dossier, un oral de validation est le miroir, dans le fond et la forme, de vos pratiques professionnelles. Tel vous serez face au jury, tel vous êtes en situation de travail. Le jour de l'oral, vous serez dans l'exercice de votre profession.

L'oral n'est pas une conversation familière. Vos capacités à verbaliser de façon claire et concise (dans un temps limité) seront mobilisées. Il faut vous y entraîner.

Le jury demande d'approfondir la mise en relation du dossier avec le référentiel du diplôme visé. Les questions portent donc à la fois sur les attendus du diplôme et le dossier de validation.

De la même manière que nous le faisons, il relance le candidat sur toutes les zones de flou. Les recherches de la cohérence et de la vraisemblance par la précision du langage sont des objectifs de notre accompagnement.

L'entretien n'est normalement ni une épreuve de contrôle des connaissances ni un oral d'examen ou de concours (consultez la circulaire n° 2003-127 du 1 août 2003). Il y a des exceptions en fonction du niveau du diplôme visé.

Au début de l'échange, vous disposez généralement d'un temps de parole d'une durée variable pour vous présenter. Une préparation écrite préalable s'impose. Mémorisez votre texte.

Nous vous suggérons de suivre ce plan :

Repérez-la ou le Président du jury.

1 - Présentez-vous (état civil et statut présent).

2 - Présentez votre parcours professionnel (ou plus largement, votre parcours d'expériences). Résumez-le, montrez sa cohérence. Faites apparaître vos efforts pour progresser. Soyez succinct, car normalement le jury a déjà pris connaissance de votre dossier de validation.

3 - Rappelez succinctement votre niveau d'étude et vos formations continues.

4 - Présentez votre projet VAE, rappelez vos motivations. Donnez du sens.

Qu'est-ce que l'éventuelle obtention du diplôme va changer, pour vous et autrui ?

Pourquoi la VAE a-t-elle eu votre préférence par rapport à la formation ?

Pourquoi avez-vous choisi de valider ce diplôme plutôt qu'un autre ?

AABC Conseil est une marque de NS-CONSEIL

Déclaration enregistrée sous le N° 54790095179 auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

N° siret : 51940814000092 - Siège Social : 73 av. du Château d'Eau 33700 Mérignac

Tel : 09 74 77 38 60 – Mail : contact@ns-conseil.com



5 - Présentez les emplois et les activités explicités dans votre dossier de validation. Reliez-les systématiquement aux attendus du diplôme. C'est la partie principale de votre intervention.

Explicitez la progression constante de vos responsabilités.

Pourquoi avoir choisi de décrire ces missions, ces d'activités plutôt que d'autres dans le dossier de validation ? En quoi montrent-elles que vous maîtrisez les compétences et connaissances requises par le diplôme ? En quoi sont-elles en étroite correspondance avec le niveau de complexité attendu ?

D'autres choix étaient-ils envisageables ? Si oui, lesquels ? Développez, c'est important.

Questions facultatives pour étoffer l'oral :

- Qu'ajouteriez-vous à votre dossier de validation ?

- Examinez ce que la démarche VAE vous a apporté (retour d'expérience).

Questions : Quelles leçons en tirez-vous ? Quels savoir-faire ? Cette expérience sera-t-elle utile dans le développement de vos activités ?

- Discutez de l'évolution prévisible du métier et comment vous vous y adaptez.

6 - Evoquez votre attachement au métier et vos convictions.

7- Remerciez le jury pour son attention.

Avez-vous des questions ?

La présentation est un exercice limité dans le temps. Comptez généralement de 10 à 15 minutes de temps de parole. Il est donc nécessaire de vous chronométrer lors de la phase d'appropriation du texte.

Ne vous perdez pas dans les détails, c'est-à-dire montrez votre compétence à distinguer le déterminant de l'accessoire.

Relisez soigneusement le référentiel diplôme et votre dossier avant votre passage devant le jury.

AABC Conseil est une marque de NS-CONSEIL

Déclaration enregistrée sous le N° 54790095179 auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

N° siret : 51940814000092 - Siège Social : 73 av. du Château d'Eau 33700 Mérignac

Tel : 09 74 77 38 60 – Mail : contact@ns-conseil.com